

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Elections Municipales de St-Pierre DU 14 AVRIL 1912

CANDIDATS

Lefèvre Louis, armateur
Laborde Pierre, entrepreneur
Messannot Gratien, armateur
Apestiéguy Gustave, entrepreneur
Etcheverry St-Martin, gérant
Ozon Prosper, admin. de la Banque
Rochard Eugène, négociant
Olivier Emile, armateur
Letouzé Albert, gérant
Girardin Louis, patron au cabotage
Salomon Auguste, comptable
Lebiguais Alexandre, pilote
Briand Albert, négociant
Jourdan Louis, armateur
Poirier Eugène, armateur
Lafitte Jean-Baptiste, maître forgeron
Lenormand Emmanuel, maître voilier
Arthur Léopold, armateur
Foliot Joseph, maître voilier

ELECTEURS

Dimanche prochain, vous avez à élire
votre Conseil Municipal.

Nous nous présentons de nouveau à
vos suffrages.

Depuis 1905 que nous gérons les
affaires de la commune nous avons la

conviction d'avoir accompli notre mandat d'une façon loyale et honnête.

Ce que nous avons fait ? Le voici en peu de mots. Nous avons payé 25.870 francs de dettes laissées par nos prédecesseurs.

Nous avons réduit les impôts (impôts fonciers et taxe sur les chiens). Nous avons remis à neuf l'Abattoir, réparé la Maison Commune, et entretenu les rues, ainsi que les bâtiments communaux. Et cela avec un budget d'une soixantaine de mille francs.

Ce que nous ferons ? Continuer à administrer avec la plus grande économie, les finances qui nous sont confiées et faire notre possible pour obtenir des pouvoirs publics les sommes nécessaires à certains travaux indispensables, la canalisation des eaux, la réparation des rues et des égouts, l'entretien des édifices communaux.

Forts du passé et malgré les mauvaises années, nous avons confiance dans l'avenir de notre pays.

Ayez également confiance en nous, et venez tous voter Dimanche pour les candidats de l'ordre et du travail. Surtout pas d'abstentions.

Vive St-Pierre et les St-Pierrais

Candidats: Lefèvre Louis, Laborde

Pierre, Lenormand Emmanuel, Apestiéguy Gustave, Etcheverry St-Martin, Ozon Prosper, Rochard Eugène, Ollivier Emile, Letouzé Albert, Girardin Louis, Salomon Auguste, Lebiguais Alexandre, Briand Albert, Jourdan Louis, Poirier Eugène, Lafitte Jean-Baptiste, Messannot Gratien, Arthur Léopold, Foliot Joseph.

ELECTION DE L'ILE AUX CHIENS

Voici les noms des candidats patronnés par M. Legentil.

Huet Camille
Heudes Louis Aug. fils
Sollier Victor
Jugan Constant
Legentil Louis
Tillard Ferdinand
Drouet Ernest
Gaulier Joseph
Irvigine André
Guillaume Paul
Châtel Hippolyte
Franchet Edouard
Beuvet Louis
Delpine Eugène
Hallouet Jean

Dans leur profession de foi qu'on pourra lire ailleurs, les candidats composant cette

liste, demandent avec insistance à l'Administration un médecin spécialement affecté au service de l'Île aux Chiens.

M. Poirier, le Maire actuel n'a jamais fait aucune démarche, afin d'obtenir satisfaction sous ce rapport. Il s'en est désintéressé complètement.

Nous souhaitons un succès complet à la liste ci-dessus, les noms qui y figurent sont ceux d'hommes amis de la paix et soucieux des intérêts de leur petit pays.

De notre côté nous leur promettons notre appui, chaque fois qu'ils en auront besoin.

ELECTION DE MIQUELON DU 14 AVRIL 1912

7 CANDIDATS

Légasse Louis
Gormier Alexandre
Orsiny Jules, père
Austin Emile, père
Detcherry Victor
Disnard Leopold
Etcheberry Pierre
Getos Emile
Poirier Joseph F.
Vigneau Théodore
Descherry Emile
Borotta Léoninique
Briand Eugène
Boissel Ernest
Briand Alfred

L'arrivée du St-Laurent

Le Dimanche 7 Avril, jour de Pâques, pendant la grande messe, le Saint-Laurent mouillait sur notre rade.

La traversée s'est effectuée dans d'excellentes conditions et a pris un peu plus de 9 jours. Le vapeur a dû contourner plus de 200 mille de jaces sur le grand banc, ce qui l'a retardé de près d'une journée.

L'état sanitaire des passagers était excellent.

Cette année le St-Laurent n'a amené que 915 passagers dont 19 de première classe.

Voici donc où nous en sommes avec les

règlements administratifs. Un vapeur de 6000 tonneaux brut, aménagé comme le St-Laurent ne peut prendre que 500 passagers. C'est risible, tout simplement.

Qu'on demande à tous les passagers comment ils se trouvaient à bord, et s'ils ne préféreraient pas être 42 à 1300 sur le St-Laurent que 60 ou 80 sur un voilier de 400 tonneaux.

Dernièrement nous causions avec un fonctionnaire haut placé des nombreuses difficultés éprouvées à présent pour le transport des marins pêcheurs.

Il nous répondit : « De quoi donc vous plaignez-vous ? Ne récollez-vous pas ce que vous avez semé ! Lisez donc votre ancien journal local le "Réveil St-Pierrais", et vous verrez que ses critiques contre le Sylvie et autres vapeurs ont causé cette sévérité excessive. »

« Vous avez craché en l'air et cela vous retombe sur le nez ! »

Devant cette sortie nous n'avions plus qu'à baisser la tête, car ce que le fonctionnaire en question nous disait est parfaitement exact.

Oui c'est grâce aux calomnies, aux mensonges délibérés dans le Réveil par Mazier et sa clique, contre les affrêteurs des vapeurs à passagers que nous sommes aujourd'hui embarrassés et pour longtemps.

Ceux qui alors crierent comme des sourds et voulaient à tout prix faire appliquer les règlements, l'ont maintenant les bras au ciel et supplient qu'on soit tolérant.

Trop tard hélas ! on ne les écoute plus. Ils voient maintenant la bêtise qu'ils ont faite, certains d'entre eux, et pas de ceux qui écrivent le moins, en sont les victimes.

C'est regrettable, très regrettable, mais nous ne pouvons nous empêcher de leur dire : Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît.

En attendant l'érasement continue, presque chaque jour, notre pauvre pays, en guise de réformes, reçoit des canonslets rétentissants et il en sera ainsi jusqu'au jour peu éloigné du reste, où nous disparaîtrons complètement.

900 AUJOURD'HUI 3000 AUTREFOIS

Au temps où St-Pierre était prospère, à l'âge d'or de ce pays, notre port recevait au printemps plus de 3000 marins, destinés

à équiper les goélettes locales.

On voyait les haies de bateaux s'avancer jusqu'au quai de la Douane et ils étaient bien serrés les uns contre les autres.

Ce temps est passé hélas ! et malheureusement il ne reviendra plus.

Fatigués de faire entendre au ministre, au Gouvernement, les cris d'alarme qu'ils n'écouterent guère, nous attendons stoïquement le coup de grâce.

Nous n'avons plus aucune confiance dans les promesses qui nous sont faites, elles sont fausses et ont pour but de nous endormir ; elles ressemblent au mirage que le voyageur fatigué aperçoit dans les sables infinis du désert, elles s'évanouissent dès qu'on les approche.

Le fameux ministre Caillaux qui a fait tant d'histoires pour accorder les primes, qui a vendu à l'Allemagne une bonne portion du Congo, aurait sans doute voulu aussi débarasser la France des îles St-Pierre et Miquelon, probablement au profit de l'Angleterre.

Mais, puisque le Gouvernement ne veut plus s'occuper de nous, qu'il nous accorde l'autonomie, qu'il nous laisse nous débrouiller seuls et nous garantissons que nous arriverons à vivre plus heureux qu'à l'heure actuelle.

Donnez nous l'autonomie, c'est le gouvernement de nos voisins, nous ferons aussi bien qu'eux.

Vapeurs Postaux et chasse aux phoques

S'il faut en croire les nouvelles le, vapeur "Sagona" qui doit commencer le nouveau Service Postal à partir du 1er Septembre prochain vient de faire un voyage aux glaces. La chasse aux phoques y a été très malheureuse et les pertes seront élevées.

Le vapeur Fogata, destiné à remplacer le Sagona l'hiver vient aussi de rentrer de la chasse aux phoques. Le résultat de son expédition est loin d'être brillant mais cependant un peu meilleur (10.000 phoques).

Le Fogata jauge 111 tonneaux brut et 200 tonneaux net.

Il paraît que le "Sagona" doit chaque année faire un voyage aux loups-marins, en profitant de la facilité accordée à l'entre-

prendre du service postal de se faire remplacer pendant 2 mois et demi à 3 mois par un vapeur anglais.

Le contrat stipule que cette période sera accordée au vapeur pour faire les réparations nécessaires et non pas pour aller à la chasse aux loups marins.

M. Crosby semble en prendre à son aise avec nous, aussi l'Administration aura le devoir de lui dire.

« Nous vous avons donné un certain temps pour réparer votre bateau mais non pour le faire faire une autre opération comme celle-là. Ce bateau nous appartient pour 10 ans et vous ne pouvez le distraire de son service postal que pour le réparer quand il y aura lieu. »

Et nous contribuables nous avons le droit de dire à M. Crosby.

Vous nous prenez donc pour des phoques! Nous subventionnons un vapeur c'est pour qu'il soit au service de notre pays et non pour aller chasser ces amphibiens. Nous nous éleverons contre de semblables abus, avec d'autant plus de force que pendant cette période qui est la plus dure de l'année, nous devrons nous contenter d'un vapeur très inférieur et qu'il ne sera pas possible d'expédier une seule morue, le Fogo à naviguant sous pavillon anglais.

Nous reviendrons sur cette affaire.

NOUVELLES DE LA QUINZAINE

Il n'est pas encore question d'achat de morues pour la campagne.

Les nouvelles reçues depuis quelque temps et tout dernièrement par le St-Laurent nous apprennent que les spéculateurs Bordelais ont perdu beaucoup d'argent en 1911 et par conséquent seront très prudents.

Les ventes ou achats se feront donc au fur et à mesure qu'il y aura du disponible. Cela pourra avoir son bon côté pour l'armement local car depuis quelques années les armateurs St-Pierrais ont beaucoup perdu en valeur à livrer.

Nous avons vu des goëlettes coloniales placer leurs produits à 13 et 20 francs le quintal alors que les métropolitains vendraient en tenant compte de la différence, du poids, à 4 et 5 francs plus cher.

Les marchés de la Nouvelle Ecosse pour la morue sèche sont mauvais. Ces

produits s'y vendent difficilement, les derniers cours étaient de six dollars par quintal, pour morues de pêche locale et six dollars et demi pour la morue du banc. Les spéculateurs St-Pierrais perdront de l'argent.

Certains correspondants à l'étranger sont très pessimistes, ils ne pensent pas que le marché s'améliore et conseillent de vendre au plus vite avant la nouvelle pêche.

Aucun chargement n'a été dirigé sur les Antilles françaises depuis le mois d'octobre dernier, La Marie Suzanne de la Morue Française qui faisait ce voyage s'étant perdue en revenant à St-Pierre. Les marchés de la Martinique et de la Guadeloupe étaient très bons au mois de Février mais depuis, par suite de grosses importations de Bordeaux, les cours ont considérablement fléchi.

Demain auront lieu les élections municipales dans les trois communes de notre Colonie.

Nous publierons les résultats dans notre prochain numéro.

- 1910 - DON D'UN AÉROPLANE Au Ministre de la Marine

M. Delcassé vient de recevoir du COMITÉ CENTRAL DES ARMATEURS DE FRANCE la lettre suivante:

Monsieur le Ministre,

Un grand mouvement patriotique fait ouvrir en ce moment, de différents côtés, des listes de souscriptions pour doter notre défense nationale terrestre de nombreux aéroplanes.

LE COMITÉ CENTRAL DES ARMATEURS de FRANCE a pensé que notre industrie, unie par tant de liens à la marine de guerre, dont les équipages sont ses équipages, avait le devoir de lui témoigner son attachement en offrant à votre Département le premier aéroplane mis à sa disposition.

J'aurai l'honneur de vous rendre prochainement visite, Monsieur le Ministre, accompagné des armateurs qui composent le bureau de notre COMITÉ pour vous faire la remise de la somme nécessaire à l'achat de cet aéroplane. L'intention de

l'armement est de vous demander, Monsieur le Ministre, que cette société porte un nom rappelant le COMITÉ CENTRAL des ARMATEURS de FRANCE, et j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, celui de "ARMATEURS de FRANCE".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, ces assurances de ma haute considération.

Le Président
J. Charles-Roux.



Nouveau Camouflet

Cette année la loi de 1911 sur les primes d'encouragement à la grande pêche deviendra applicable à la Colonie, ce qui veut dire notamment que les armateurs locaux toucheront désormais une prime de 30 fr. par homme embarqué, au lieu de 50 francs.

L'équipage des goëlettes formant un effectif d'environ 750 hommes, c'est une partie pour le Commerce de la colonie d'environ 15.000 frs. Encore quelques réformes de ce genre et nous serons riches.

Nous le disons et nous le redisons c'est à qui frappera à bras raccourcis sur ce malheureux pays.

L'an prochain nous armerons sous le régime de la loi du 17 Avril 1907.

Gare aux commissions de visites, si nous ne devenons pas fous sous cette avalanche de règlements c'est que nous aurons la tête solide.

La paperasserie jouera un grand rôle dans tout cela, il faudra agrandir les boîtes à rôle des goëlettes pour y loger la multitude de registres nécessaires.

Soyons philosophes et rions de nos misères cela vaut encore mieux que de pleurer.

ILES AUX CHIENS ÉLECTEURS

V. u. avez à élire 15 conseillers municipaux;



Nous venons solliciter vos suffrages; et nous vous promettons deux choses:

1o De ne pas mettre de procès au compte de la Commune, comme l'a fait Poirier, qui grâce à ses amis du Conseil, vous a fait payer à tous 850 frs. les frais, auxquels il s'était personnellement exposé par sa seule ignorance.

2o Nous savons des amis puissants, et nous ferons tout notre possible, avec leur appui, pour avoir un médecin pour l'Île aux Chiens.

Demandez donc à Poirier, pourquoi nous n'en avons pas: Il ne vous le dira certainement pas, mais nous, allons vous le dire: c'est tout simplement parce que ledit Poirier n'en a pas demandé en conseil d'Administration, comme ses collègues de Miquelon et de St-Pierre!

De plus Poirier n'assiste jamais aux séances du Conseil d'Administration pour la défense de vos intérêts.

Vive l'Île-aux-Chiens A bas ceux qui gaspillent notre argent!

Huet Camille, Heudes Louis fils, Sollier Victor, Jugan Constant, Legentil Louis, Tillard Ferdinand, Dérouet Ernest, Gauthier Joseph, Irvigine André, Guillaume Paul, Châtel Hippolyte, Franchet Edouard, Bouvet Louis, Dépincé Eugène, Hallouet Jean.

Passagers Arrivés

PAR ST-PIERRE-MIQUELON

le 4 Avril 1912

Monsieur H. Humphrey.
Mesdames: Louis Dollo, Honin.
Mademoiselle Hagen Agnès

Passagers Partis

PAR ST-PIERRE MIQUELON

le 7 Avril 1912

Messieurs: Le Rev. Père Merry Le Beau
ve Minter Joseph.

Madame L Dollo et un enfant.

Passagers Arrivés

PAR ST-LAURENT

Messieurs: Chuinard, Légasse Christo-

phe, Grandais, S. M. Etcheverry, de la Ville Fromoy, Goron, Ed Pichon, Julien Huby, F. Robert, Prêtres Dumont, Salles Louquet, Vidal capitaine, Chartier Paul, Danzas, J. B. Rosc, Louis Lefèvre, Fontaine Auguste.

Madame: Lemaitre.

Etat Civil de St-Pierre

NAISSANCES

1 Mars	Portais Georges, Léon, Joseph.
3	Hel-ne Gustave, Albert.
6	Lescamela Gustave Clément Ch Ed
9	Hacala Henriette, Josephine, Mad.
23	Foliot Paul, Joseph
25	Cormier Léone, Marie Joseph.
28	Le Bars Eugène, René, Joseph.

DÉCÈS

4 Mars	Poulard Valentin Joseph menuisier âgé de 70 ans né à St-Pierre
6	Rosse Marie Ange, femme Gaspard Jean Théodule âgée de 61 ans né à St-Pierré.
8	Fauvelle Odette Jeanne Marie, âgée de 2 ans née à l'Île-aux-Chiens.
10	Jaccachury Marcelle Emilie Joséphine âgée de 13 ans née à St-Pierre.
23	Langlois, Pierre Alphonse, marin célibataire âgé de 60 ans, né à St-Pierre.

AVIS

Nous prions les personnes qui nous envoient des articles destinés à la Vigie d'être très explicites dans leur prose.

Tous les articles sont rigoureusement contrôlés avant leur publication.

AVIS

Pour tous achats et ventes immobilières s'adresser à Me P. Gauvain Avocat, à gré près des Tribunaux.

BON-PRIME

Nous avons le plaisir d'apprendre à nos lecteurs, qu'ils recevront GRATUITEMENT sur leur demande, la magnifique prime suivante, due à une gracieuseté de notre part: 1o la splendide collection des Chansons de France comprenant les plus grands succès connus (piano et chant) valeur 16 frs. — 2o le Noël de la Vierge (dont la renommée est universelle) piano et chant, valeur 8 frs. — 3o la Belle Série trimestrielle de la Musique illustrée, composée de danses et morceaux variés, les plus en vogue, valeur 14 frs.

Chaque demande devra être adressée à M le Directeur de la "Musique Illustrée" Rue du 14 Juillet, PARIS Alfortville, avec les frais de service, colis, etc..., s'élevant à 1fr,80, pour un seul numéro, ou 2fr,95, pour les trois à la fois.

BONJOUR SUZON

Amateurs de jolies chansons achetez le nouveau succès du bon Chansonnier Marcel Legay, BONJOUR SUZON et vous recevrez gratuitement un album de dix des meilleures chansons du même auteur parmi lesquelles: « Et voilà pourquoi Madeleine—Mes moutons—Les muguet Blancs—Chanson du fou etc.

Faites vos demandes de suite et vous recevrez par retour en joignant un mandat de 2 francs « Bonjour Suzon et l'album piano et chanson grand format.

J. Pitault, Editeur, 5, rue de la Banque
Paris